

210 - MAGNE - 02072019 - MH16

Sujet: [INTERNET] Enquête publique Dompierre les Eglises/ Villefavard. PROJET EOLIEN

De : Georges Magne <vaucouleurs@gmail.com>

Date : Tue, 2 Jul 2019 11:16:16 +0200

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Madame, Messieurs les Commissaires enquêteurs,

Vous voudrez bien trouver ci-joint ma contribution à l'enquête publique du projet éolien dit "Du Moulin à Vent" porté par la société Néoen.

Avec mes sincères salutations,

Georges Magne

Moulin a Vent.pdf	Content-Type: application/pdf Content-Encoding: base64
--------------------------	---

PROJET D'UN PARC EOLIEN DIT DU MOULIN A VENT

COMMUNES DE DOMPIERRE LES EGLISES ET VILLEFAVARD

(A l'attention de Madame et Messieurs les Commissaires enquêteurs)

Madame, Messieurs,

Le projet éolien dit du Moulin à Vent (encore un !) sur la recevabilité duquel vous devez vous prononcer, s'inscrit dans une logique d'exploitation (pour ne pas dire de pillage) d'une région saturée de projets similaires tous plus inopportuns les uns que les autres et d'une totale inutilité (fors celle d'obéir à une loi partisane votée à la sauvette dans laquelle on a fait rentrer tout et n'importe quoi).

Ces projets toujours plus nombreux et dont notre département en particulier n'a nul besoin sont une aubaine capitalistique pour des sociétés sans foi ni loi dont le seul souci est d'engranger des retombées financières, assurées sans prendre beaucoup de risques.

Quand on regarde en détail une carte IGN à l'échelle du 1/25000^{ème}, qu'on consulte les bulletins des sociétés d'émulation locales d'Histoire, d'Archéologie, et de Sciences naturelles, et pour peu qu'on s'intéresse d'un peu près au patrimoine naturel et bâti de ce territoire on s'aperçoit que des machines industrielles d'une telle hauteur n'ont pas leur place ici, pas plus qu'elle ne l'ont nulle part ailleurs sur le territoire de la nation.

Ayant eu l'occasion de participer à pas mal d'enquêtes publiques sur le même sujet qui fâche et aggrave la fracture sociale, j'en suis toujours à m'interroger sur les raisons qu'ont eu beaucoup de commissaires enquêteurs à se prononcer favorablement quand une majorité de contributeurs via internet ou de consultants ont montré, preuves à l'appui (et souvent bien étayées), en quoi de tels projets étaient irrecevables.

A la lecture des arguments de première ligne avancés dans les rapports des commissaires enquêteurs on a le sentiment que les dossiers sont déjà pliés puisqu'il s'agit ni plus ni moins que :

- de respecter les objectifs fixés par le Schéma Régional Eolien (qui n'existe plus) ;
- d'atteindre 23% de renouvelable d'ici 2020 tel que le stipule la loi dite de transition énergétique;
- de prendre en compte les résultats des analyses des mâts de mesure prouvant qu'il s'agit d'une zone porteuse ;
- de prendre en compte l'accord des propriétaires fonciers et leur approbation des conditions de démantèlement et de remise en état.

Ainsi se dédouanent-ils en arguant d'une politique gouvernementale qui impose, dans un mix énergétique des renouvelables intermittents dont le seul fait qu'ils le soient, suffit pour les rejeter.

Se soumettre à ces directives inconsidérément, c'est reléguer au second plan, voire ignorer délibérément tout le reste. Or ce « reste » n'est pas rien puisqu'il s'agit de tous les éléments militant en faveur d'un territoire resté jusqu'alors à l'abri de toutes nuisances majeures. Et c'est bien ce que démontrent les gros dossiers des bureaux d'études quand on prend la peine de les lire.

Mais ne nous y trompons pas, à les lire entre les lignes, on voit que ces gros dossiers ne sont rien d'autre que des dossiers à charge, ce qui semble paradoxal mais ne l'est pas quand on a compris que leur épaisseur est avant tout attachée à l'impression qu'ils doivent laisser au lecteur (et surtout à ceux qui ne les auront pas lus !) d'une étude exhaustive, sérieuse et irréfutable où tout, absolument tout, aura été pris en compte...

En vertu de quoi - et les synthèses des chapitres et les tableaux récapitulatifs sont là pour démontrer que les impacts et autres méfaits de voisinage sont quasi nuls ou modérés - on nous annonce qu'on peut y aller et passer sans risques, allègrement et si possible dans les meilleurs délais, à la phase de réalisation.

Il m'est arrivé - et je ne suis pas le seul - à relever dans ces dossiers quelques approximations, des erreurs parfois grosses, et de nombreux « copiés-collés ». Je l'ai quelquefois signalé ; je ne le fais plus à présent et pour deux raisons :

- ne pas donner l'occasion au maître d'ouvrage de corriger sa copie ;
- ne pas perdre de temps pour rien car jamais, à preuve du contraire, on a vu un dossier neutralisé par ce genre de tir de barrage.

La question qu'on peut légitimement se poser et je me la pose toujours est la suivante : faut-il se déplacer pour une enquête publique et pour quel résultat ? Et que doit on mettre sur le registre ?

Commençons par la seconde interrogation.

Qu'on écrive tout simplement : « Je n'en veux pas » ou quelque chose de similaire, ou qu'on laisse au commissaire enquêteur un dossier qu'on aura préparé, dûment étayé d'arguments imparables, ou encore qu'on écrive des pages sur le registre revient à peu près du pareil au même. Cela donne tout simplement un peu plus de travail au commissaire enquêteur qui se doit de faire la synthèse de ce qu'il aura reçu, voilà tout.

Les visiteurs sont comptabilisés et seul leur nombre (à la condition qu'ils soient opposés en très grande majorité au projet) peut être de nature à peser dans la balance.

Quant à la première interrogation, il est évident, à consulter les chiffres que les gens se déplacent peu ou pas. En deux mots et tel qu'ils l'avouent : « Ça les intéresse pas » ou « Ça sert à rien ». Combien de fois l'ai-je entendu cette antienne ! Faut-il ajouter que la population locale (majoritairement composée de personnes âgées) ne se déplace pas, qu'elle a fait son temps et que, comme elle le dit familièrement : « Après moi le déluge » ?

Les promoteurs s'en frottent les mains !

Alors l'enquête publique elle aussi, tout comme les susdits « gros dossiers » ne serait-elle qu'un prétexte à « faire avaler la pilule » ? On peut légitimement se le demander.

Qui s'intéresse aux éoliennes industrielles géantes dans nos campagnes sinon les nouveaux venus, les amoureux de la nature en général ou du patrimoine architectural en particulier, les avertis connaissant bien le sujet et sachant à quoi s'en tenir sur la question ? Bref, tous ceux auxquels il reste un minimum de bon sens et de conscience pour savoir qu'on les abuse à partir de faux prétextes qui n'en cachent qu'un seul : celui de faire du fric et toujours plus si possible, au détriment de la nature qui n'en est pas à un pillage près et de la collectivité tout entière qui a l'habitude d'avaler les couleuvres.

Qui ne dit mot consent, n'est-ce pas ? Autrement dit : qui ne vient pas porter la contradiction lors des présentations des promoteurs ou des réunions municipales quand il y en a (elles sont rares !) et qui ne vient pas aux enquêtes publiques est considéré comme étant favorable.

Les réunions municipales sont rares d'abord parce que la plupart des élus connaissent mal voir pour certains pas du tout (j'ai pu le vérifier) le sujet éolien. Ensuite parce qu'ils sont frileux et redoutent l'intrusion de mécontents susceptibles de jeter le doute dans leur assemblée. Enfin parce que l'omerta jetée sur la question ne les incite guère à la transparence et à l'information tant il est des sujets qui sentent le soufre.

Il s'agit donc, on l'aura compris, d'une question épineuse. Et pourquoi l'est-elle ? Parce qu'il y a l'argent derrière (eh oui, toujours lui et plus que jamais !) et qu'il y a des intérêts locaux en jeu avec des compromissions souvent attachées et des passes droit.

On ne répétera jamais assez que ce sont les subventions qui font tourner les éoliennes, pas le vent.

J'ajoute que j'omettrai volontairement de détailler ici tout ce qu'est censé savoir - à défaut de pouvoir raisonnablement traiter la question - un commissaire enquêteur volontaire pour aborder ce genre de dossier.

Ce qu'il ne peut pas ignorer c'est :

- que les aérogénérateurs ne sont pas une solution écologique ;
- qu'ils ne sont pas une solution économique ;
- qu'ils impactent très fortement les paysages ;
- qu'ils contribuent à la paupérisation de la majorité des citoyens ;
- qu'ils sont une pomme de discorde accentuant la fracture sociale ;
- qu'ils satisfont les intérêts de quelques-uns au détriment de tous
- qu'ils ne régleront jamais la question nucléaire ;
- qu'ils bloquent la recherche dans d'autres directions ;
- que les pays qui en ont déjà fait à leurs dépens l'expérience malheureuse les abandonnent.

J'attends qu'on me démontre le contraire sur un seul de ces points.

Je sais bien, pour l'avoir entendu de leur bouche, qu'il se trouve encore des commissaires enquêteurs qui n'apprécient pas qu'on évoque les « généralités » touchant le sujet qui fâche. C'est dommage, car sans ces généralités là on ne comprend rien à l'acharnement que l'on met localement à nous imposer ces

machines que tout le monde, comme la gale, veut chez les autres mais pas chez soi.

Certains commissaires enquêteurs m'ont même fait observer, à la faveur de mes visites d'un ton qui en disait long : « Vous n'êtes pas de la commune ? », comme si, d'être de la commune ou d'en être voisin, d'être du même département ou du même pays, changeait quoi que ce soit à l'affaire !

Il existe dans ce nord de la grande région de Nouvelle Aquitaine, une forte opposition citoyenne dont l'enquête publique doit tenir compte. Cette opposition, qui relève d'une prise de conscience déjà ancienne du phénomène, est partagée par un nombre toujours croissant d'habitants des marches poitevines limousines et berrichonnes. Comme la neige qu'on fait rouler en boule, elle gonfle. Ça et là des pétitions ont circulé qui ont reçu beaucoup de signatures.

Les six aérogénérateurs de 160m de hauteur (+ ou - en fonction du modèle retenu) et leurs deux postes de livraison qu'on s'acharne à vouloir planter ici seront visibles de fort loin puisqu'ils culmineront sur un point haut ; les habitants (et les usagers des D914 et N145) les auront dans leur champ visuel brisant la perception familière qu'ils avaient jusqu'alors du paysage.

Ils les auront en permanence sous les yeux de jour comme de nuit puisqu'ils verront clignoter leurs lumières rouges. Ils les entendront mugir, pour peu qu'ils soient sous le vent, là encore de jour comme de nuit. Sans le sentir, ils subiront la pernicieuse malfaisance des infrasons comme la subiront aussi les animaux dans un large rayon. (<http://www.ufcquechoisir-rambouillet.org/infrasons-eolien.html>)

L'avifaune, dont la richesse a été démontrée par les études spécialisées en subira les conséquences : beaucoup d'oiseaux sédentaires et surtout migrateurs, tels que les grues et les cigognes, et un nombre toujours sous estimé de chiroptères indispensables aux équilibres naturels seront tués.

Le bocage et les bois, propices aux nidifications, abris de nombreuses espèces, à la place de refuges deviendront pièges à cause de l'intrusion de ces mécaniques mortifères.

Non seulement cette terre, comme hélas tant d'autres, verra disparaître ses oiseaux familiers, mais elle devra subir également la pollution de proximité induite par des machines industrielles hors d'échelle impactant le patrimoine historique, les villages anciens et le paysage bocager de ce plateau de Basse Marche, demeuré jusqu'alors à l'abri d'agressions majeures.

Alors, cette terre anciennement peuplée, comme en témoignent les nombreux vestiges archéologiques et historiques, préservée jusqu'alors de ce type de pollution perdra, comme toutes celles qui ont à la subir aujourd'hui, une grande partie de son charme et conséquemment de son attrait culturel et touristique si jamais elle ne peut y échapper. A quoi s'ajouteront les dommages collatéraux qu'auront à subir ses habitants, je le répète, et qui ne sont pas rien !

Qu'on imagine deux secondes les souffrances morales de ceux qui avaient élu ce pays pour s'y fixer, restaurer un patrimoine, développer une activité d'agriculture diversifiée ou de tourisme.

Quelle indemnité leur accordera-t-on lorsqu'ils se verront devant l'obligation de vendre leur bien et qu'ils le vendront à perte ? Quel patrimoine transmettront-ils

à leurs enfants si à 1000m à vol d'oiseau de leur domaine, ils ont le spectacle permanent d'un parc éolien ?

Posez- vous deux secondes la question : « Si j'étais à leur place, comment prendrais-je la chose » ? Je voudrais bien savoir moi, si les élus favorables à cette imposture se la sont posée cette question et s'ils accepteraient ces machines géantes à moins de 700m de leurs fenêtres, comme se sera le cas pour les habitants des villages des Grandes Faites, de la Valette et du Pin Bernard !

Et faut-il le répéter ces victimes, seront-elles indemnisées de quoi que ce soit pendant que les bailleurs, eux, empocheront les dividendes de leur tractation ? On voudrait provoquer les querelles de voisinage qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

Le projet présenté par le promoteur n'est à mes yeux pas recevable, pas plus que ne le sont ceux de communes voisines et notamment les deux de Magnac-Laval, la plus proche.

C'est pourquoi je vous demande, Madame, Messieurs, de bien peser les intérêts des riverains et ceux de la nature en général qui ne sont pas monnayables au regard de l'intérêt de ceux qui ne sont habités que par le goût du lucre.

A la faveur des journées du patrimoine, je me suis rendu l'an dernier au Dorat. Sur le parvis de la collégiale une exposition faisait état des travaux à engager rapidement pour sauver de la dégradation ce joyau de l'art roman. La somme se montant à un peu plus d'un million d'euros, je n'ai pu m'empêcher de penser que le tiers du montant d'une seule éolienne industrielle suffirait à la payer...

Qu'on réfléchisse deux secondes à l'utilisation de l'argent public en un temps où il fait tellement défaut et aux programmations vampiriques qui le ponctionnent sous des prétextes fallacieux qui ne servent que ceux qui ont intérêt à les mettre en avant.

Il semble hélas que le contribuable ne l'ait pas encore compris ou s'il l'a compris, qu'il baisse les bras. Cela s'appelle la résignation à quoi s'ajoute la culpabilisation habilement orchestrée par matraquage médiatique permanent de l'opinion, alibi climatique à l'appui.

Ou on accepte les éoliennes industrielles et on participe avec elles au sauvetage de la planète, ou on les rejette et on travaille à sa ruine... C'est réducteur et c'est efficace pour les promoteurs qui exploitent à fond ce cliché en trompe l'œil quand ils démarchent les élus et les bailleurs. Il suffit d'écouter leur propagande pour savoir à quoi s'en tenir, encore faut-il avoir gardé intacte sa faculté de discernement en un temps où elle fait tellement défaut !

Ceux qui l'ont perdue, hélas, ne sauraient faire mentir la sentence pythagoricienne:

« Les hommes légers sont comme les vases vides, on les prend facilement par les oreilles » ; les promoteurs l'ont compris, qui ne s'en privent pas !

A l'heure ou le projet, pas si éloigné de Thollet-Coulonges, entaché d'irrégularités conduit des élus devant les tribunaux qui les condamne, on est en droit de se poser la question de ce que cache la partie immergée de l'iceberg éolien...

J'aimerais, Madame et Messieurs les Commissaire enquêteur qu'on y réfléchisse et souhaite vivement que vous n'accordiez pas d'avis favorable à la demande de Néoen qui constitue un appel au meurtre de l'avifaune en même temps qu'une

destruction des terres et sous sols agricoles et conséquemment des paysages sur la beauté desquels tout le monde s'accorde.

Je vous prie de croire, Madame et Messieurs les Commissaires enquêteurs, à l'assurance de mes sincères salutations.

Georges MAGNE

L'Age, 87160 Arnac la Poste, le 1^{er} juillet 2019.